



Charte du **JOUEUR** de Volley

Une charte c'est des droits, des devoirs et des règles de vie à respecter !

Cette charte rappelle les valeurs et les principes fondamentaux de notre club en matière de pratique sportive en général, et dans la pratique du Volley en particulier.

Elle intègre le fait qu'une association a une vocation éducative qui s'exprime concrètement au travers d'attitudes et de comportements. Elle concerne tous les acteurs qui composent et animent, chacun à leur place, notre club.

Le joueur a le droit :

- D'avoir une formation de qualité
- De s'amuser, jouer et prendre du plaisir avec la possibilité d'initiatives et de risque d'erreurs
- A la reconnaissance de ses efforts, de ses progrès & de ses difficultés
- A l'attitude exemplaire de ses éducateurs, dirigeants, partenaires et adversaires
- De participer à des « compétitions » adaptées à son niveau de jeu
- De pratiquer son sport en toute sécurité (protections individuelles, transports, règles adaptées...)
- Au respect de sa personnalité, de ses convictions, de ses différences
- D'avoir le droit de ne pas être un champion
- A un rappel à l'ordre sans faiblesse sur les valeurs, s'il vient à sortir du « droit chemin »
- De demander la formation pour devenir arbitre

Le joueur a le devoir :

- D'être à jour de ses cotisations et démarches administratives
- De posséder une assurance responsabilité civile
- De respecter les règles et les valeurs du Volley et du club
- De respecter le protocole sanitaire si celui-ci est mis en place
- D'être respectueux des règles du jeu, de son environnement (partenaires, adversaires, lieux, matériel, arbitres, installations...)
- D'être poli et aimable
- D'être assidu et ponctuel, pour ne nuire ni à sa formation, ni au groupe
- De respecter l'encadrement (éducateurs, arbitres et dirigeants)
- De participer aux entraînements et aux tournois
- De prévenir son éducateur en cas d'absence
- De privilégier l'intérêt du groupe à son intérêt personnel
- De se comporter de manière responsable et avec « fair-play »

Les règles de vie à respecter :

- Participer aux petites tâches matérielles quand on lui demande ou même spontanément : installation et rangement du matériel, etc.
- Donner, en toutes circonstances, une bonne image de son club
- Accepter, voir aider, ceux qui auraient des difficultés
- Transmettre à ses parents toutes les infos qui leur sont destinées



Charte du **PARENT** du joueur de Volley

Une charte c'est des droits, des devoirs et des règles de vie à respecter !

Cette charte rappelle les valeurs et les principes fondamentaux de notre club en matière de pratique sportive en général, et dans la pratique du Volley en particulier.

Elle s'exprime concrètement au travers d'attitudes, de comportements et concerne tous les acteurs qui composent et animent, chacun à leur place, notre association.

Le parent a le droit :

- D'avoir de bonnes conditions d'accueil au sein du club
- De soutenir ses enfants et ses partenaires de manière digne
- D'être écouté par l'encadrement du club
- D'aider bénévolement lors des événements internes du club (match, fête, tournoi)

Le parent a le devoir :

- D'adhérer au projet associatif du club
- De s'impliquer dans la vie du club en participant notamment à ses assemblées générales
- De respecter les enfants, les éducateurs, les arbitres et les dirigeants
- De respecter le protocole sanitaire si celui-ci est mis en place
- D'être des supporters polis et soucieux du respect du jeu, des joueurs et de l'arbitre, l'essentiel étant le plaisir que prennent les enfants en pratiquant leur sport favori dans un esprit de bonne camaraderie
- D'aider les enfants à accepter les contraintes d'un sport collectif
- D'aider et soutenir l'éducateur dans sa tâche
- De veiller à l'assiduité et la ponctualité de l'enfant
- De prévenir en cas d'absence et s'informer auprès de l'éducateur du programme de la semaine suivante
- D'informer le club de tout changement susceptible de perturber le bon comportement de son enfant
- De considérer l'entraînement comme un lieu d'éducation et de formation
- De se mettre à disposition de l'éducateur en cas de force majeure
- D'accompagner ses enfants aux tournois avec leurs propres moyens

Les règles de vie à respecter

- Participer à la vie du club associatif
- Déposer et venir chercher les enfants aux horaires indiqués par l'éducateur
- Ils aident et accompagnent la formation de l'enfant au sein du Club.